

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 15 JUIN 2015, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : M. Alain Charrière jusqu'au point 4, ensuite dès le point 5, la présidence est reprise par M. Etienne de Tribolet.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2015
3. Examen des comptes 2014
Rapport de la commission des finances
4. Rapport des commissions
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des travaux publics
7. Règlement communal sur les finances
8. Autorisation d'emprunter CHF 492'000,- pour payer la plus-value, carrière de La Cernia
9. Informations du Conseil communal
10. Interpellation
11. Divers

M. Charrière ouvre la séance à 20h00 précises.

En préambule, il donne lecture de la lettre de démission de la commission d'urbanisme et des travaux publics émanant de Mme K. Bleuer.

Il demande ensuite s'il y a une modification ou une adjonction à apporter à l'ordre du jour ?

Mme Widmer demande qu'un point 6b soit ajouté pour la nomination d'un membre pour le groupe de travail pour le plan directeur régional du Val-de-Ruz.

Le législatif donne son accord à cette modification.

1. Appel

13 personnes présentes

1 personne absente : M. D. Bozzelli

1 personne excusée : M. T. Pages

2. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2015

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Examen des comptes 2014

M. Charrière donne lecture des comptes page par page en mentionnant aux conseillers généraux qu'ils peuvent intervenir en tout temps pour poser des questions ou avoir des éclaircissements.

Au terme de sa lecture, sans aucune question posée, il passe la parole à la commission financière. Mme de Angelis Margueron donne lecture du rapport qui conclut par une demande d'acceptation des comptes 2014, tels que présentés, qui présentent un excédent de dépenses de CHF 32'105.69, après passation d'une charge dite de principe d'échéance pour les dépenses de l'action sociale de l'ordre de CHF 193'000.-. Sans cette charge, les comptes 2014 auraient présentés un bénéfice de CHF 160'849.31. Aux comptes des investissements, on constate une augmentation nette de CHF 336'338.75.

Mme de Angelis Margueron demande si la commission a encore sa raison d'être étant donné que les comptes doivent être contrôlés de toute manière par la fiduciaire chaque année ?

M. Wälti lui répond qu'il est indispensable que la commission financière fasse l'examen des comptes, car c'est le Conseil général qui est responsable de la gestion des affaires communales, et ce d'autant plus avec le nouveau règlement sur les finances où ses responsabilités sont accrues. De toute façon, il ne s'agit pas des mêmes contrôles.

Mme de Angelis Margueron, à la demande du président, donne lecture de l'arrêté :

Au vote

Article 1 : 12 oui

Article 2 : 12 oui

Article 3 : 12 oui

Arrêté dans son ensemble : 12 oui.

La commission financière et le Conseil général remercie le Conseil communal pour la bonne tenue de ces comptes 2014.

4. Rapport des commissions

Commission d'urbanisme et des travaux publics. M. V. Challandes

La commission s'est réunie pour la visite d'une villa et a octroyé le droit d'habitation.

L'année s'est écoulée sans dossier épineux.

Les commissions suivantes ne sont pas réunies :

Monuments historiques, Trafic, Pré-et parascolaire, Collège et place de jeux, Révision des règlements communaux.

Commission du feu

M. Wälti mentionne que le rapport est directement adressé à Neuchâtel.

Commission de naturalisation. M. A. Charrière

La commission s'est réunie pour recevoir 3 personnes candidates à la naturalisation. Ces 3 personnes ont été auditionnées et la commission a donné un préavis positif.

Commission salubrité publique. M. A. Charrière

La commission s'est rendue chez un habitant pour des problèmes d'hygiène, mais l'accès à l'appartement leur a été refusé. La police est intervenue par la suite.

Commission Fusion. Mme S. Charrière

Ce thème sera abordé dans les informations du Conseil communal au point 8.

5. Nomination du bureau du Conseil général

Président : M. Etienne de Tribolet

Vice-présidente : Mme Isabelle de Angelis Margueron

Secrétaire : M. Timothée Pages

Vice-secrétaire : Mme Marie-Noëlle Béard-Allemann

Questeurs : MM. Frédéric Hoffmann et Luc Balmer

6. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des travaux publics

Le groupe indépendant propose M. François Jaques. Accepté à l'unanimité.

6b. Nomination d'un membre pour le groupe de travail pour le plan directeur régional

M. La Grutta explique que la commune de Valangin a été intégrée, à sa demande, au plan directeur régional du Val-de-Ruz.

Des contacts avaient également été pris avec Neuchâtel, par rapport à la fusion.

Il a été finalement décidé de partir avec la région Val-de-Ruz pour des questions de terrains constructibles et le futur habitat du Val-de-Ruz.

Il s'agit d'un mandat à courte durée, environ 6 mois.

Le PLR propose M. Vincent Perrin. Accepté à l'unanimité.

7. Règlement communal sur les finances

M. Wälti explique que ce règlement découle de la nouvelle loi sur les finances (LFinec), comme l'avait expliqué M. Tamburini du service des communes, le 16 mars dernier.

C'est le même règlement, à peu de chose près, pour toutes les communes.

Avec ce règlement, il sera plus compliqué de voter des crédits. Si ceux-ci ne sont pas utilisés dans l'année après l'acceptation, ils seront caducs et le Conseil général devra à nouveau se prononcer pour ou contre.

M. Wälti propose que le règlement prenne effet au 1^{er} janvier 2016, plutôt qu'au 1^{er} janvier 2015 avec effet rétroactif.

Le Conseil général demande pourquoi ? Par esprit de contradiction, simplement répond M. Wälti. Le Conseil communal estime qu'on ne vient pas avec une loi au mois de juin pour la faire entrer en vigueur en janvier en rétroactif.

Pour que cela soit accepté par le législatif, il faut modifier l'article 22.

M. de Tribolet donne lecture du règlement article par article. Tous les articles du premier au 21^{ème} sont acceptés à l'unanimité.

Au vote l'article 22 est accepté par 2 personnes, refusé par 9 personnes et une personne s'abstient.

Le législatif doit amender la proposition de modifier l'article 22 pour le changement de la date d'entrée en vigueur du règlement.

Au vote, l'amendement est accepté par 10 voix et 2 refus.

Le règlement ainsi modifié est accepté par 12 voix, aucune abstention.

8. Autorisation d'emprunter CHF 492'000,- pour payer la plus-value, carrière de La Cernia

M. Wälti explique que dès qu'une commune dézone du terrain, l'Etat prélève une plus-value de 20%.

En l'occurrence, l'Etat a basé ses calculs sur un rendement sur 35 ans.

La commune avait 2 solutions : payer de suite CHF 492'000.- ou payer en plusieurs fois, avec à la clef un intérêt moratoire de 3,5%/an + un paiement de CHF 240'000,- en 2018, de toute façon.

Après avoir tout tenté, recours auprès du Tribunal cantonal d'abord et au Fédéral ensuite (qui ont débouté la commune par deux fois), l'exécutif a dû se faire à l'idée de devoir payer cette somme.

Il a demandé son accord au Conseil d'Etat pour qu'il laisse tomber les intérêts moratoires dus pour 3 ans, si la commune payait d'ici au 31 août de cette année. Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à cette sollicitation.

M. Wälti informe que la Banque cantonale neuchâteloise propose des taux d'intérêts assez bas, en tout cas plus bas que ceux que le canton veut facturer à la commune. Il invite le législatif à voter cette autorisation d'emprunter.

Il informe encore qu'en ce moment, il y a des tractations pour une nouvelle extension de la carrière, mais maintenant que l'on sait au devant de quoi on va, le Conseil communal sera très prudent. Une séance est prévue le 30 juin 2015.

M. Balmer demande si cela fait partie des investissements ? Non, cette dépense sera considérée comme une dépense brute à passer dans les comptes de fonctionnement en 2015, ce qui fera un déficit énorme pour l'année 2015.

M. Wälti explique que pour tenter de limiter les dégâts, la commune regarde pour vendre du terrain à bâtir.

M. Charrière mentionne qu'avec cette dépense en plus et les rentrées des radars en moins, le déficit va friser les CHF 900'000,-.

Non, selon M. Wälti, le déficit avoisinera les CHF 650'000,-.

Avec la nouvelle loi, on devra réestimer les bâtiments et les terrains communaux, réajuster la valeur des biens.

Mme Aquilon demande si avec un tel déficit on voudra encore de nous pour la fusion ?

Oui, répond M. Wälti car la dette de la commune n'est pas considérable, en comparaison des autres communes.

Mme Widmer dit que ce qui nous tombe dessus est dû à des décisions du Conseil d'Etat, soit la carrière soit les radars. C'est difficile de faire des planifications financières dans ces conditions.

Au vote :

Article 1 : 12 oui

Article 2 : 12 oui

Article 3 : 12 oui

L'autorisation d'emprunter dans son ensemble : 12 oui.

9. Informations du Conseil communal

M. La Grutta a distribué le tableau des résultats des analyses de la teneur en nitrate des eaux communales et le commente. Ces teneurs ont sensiblement baissé depuis 2012.

Un problème au niveau du service de la protection de l'environnement a empêché l'envoi de ce tableau pendant une année, mais tout est rentré dans l'ordre et le tableau sera affiché régulièrement dans la vitrine.

M. de Tribolet demande si les contrôles sont faits ? Oui, les prélèvements d'eau sont effectués par M. Fontana qui les adresse au laboratoire.

Même si les résultats n'étaient pas fournis, il n'empêche que les prélèvements ont toujours été faits et les contrôles aussi.

Mme Widmer donne quelques informations sur la fusion et l'état d'avancement des travaux.

Les 5 groupes de travail ont presque tous rendu leurs rapports, sauf celui qui s'occupe des finances, et ces rapports vont permettre d'élaborer la convention de fusion.

Les questions posées lors des séances publiques seront aussi prises en compte dans la convention.

Le 30 juin aura lieu une réunion de toutes les communes (conseillers communaux, généraux, chancelier, administrateurs) pour finaliser la convention.

En automne 2015, les législatifs seront appelés à se prononcer sur cette convention et en mai 2016 la population sera appelée aux urnes.

M. Wälti informe que la présidence de Mme Aurélie Widmer sera prolongée jusqu'aux votations et en cas d'acceptation, jusqu'au 31 décembre 2016.

10. Interpellations

Aucune interpellation

11. Divers

M. Hoffmann demande quelques explications quant au déroulement des travaux prévus sur la route cantonale.

M. Wälti lui répond que les travaux vont commencer d'ici la mi-juillet.

Au niveau communal, il y a eu de bonnes nouvelles concernant les conduites électriques et les canalisations des eaux claires. La facture sera moins élevée que prévue.

Certains propriétaires privés doivent se raccorder et une traversée est prévue vers l'immeuble route de Dombresson 6 (Jeanneret).

Les entreprises mandatées seront les mêmes pour les travaux communaux et cantonaux. On saura immédiatement qui a fait quoi et qui est responsable en cas de problème.

La route cantonale sera fermée dans un sens, mais il ne sait pas encore quel sens restera ouvert. Les bus pourront circuler dans les 2 sens. En principe les travaux dureront 2-3 semaines.

M. de Tribolet remercie le Conseil communal et l'administratrice pour tout le travail effectué.

Plus personne ne demande la parole, le président clôt la séance à 21h05

Le président
E. de Tribolet

L'administratrice
F. Dubois